

But du séjour: **Séjour sans l'exercice d'une activité**

Check-list



**Notice :**

Le but du séjour et de résider en Suisse sans y exercer une activité lucrative.

Règlement du séjour en application de l'article 24 de l'annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) à la condition principale que les moyens financiers soient suffisants. Les moyens financiers peuvent être réputés assurés et suffisants par une prise en charge signée par un garant ([ATF 2C 577/2008 du 24.03.2009](#)).

Le Service de la population (SPOP) est compétent.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
• Lettre explicative indiquant les motifs de la demande et, le cas échéant, les attaches avec la Suisse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Curriculum vitae	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie des éléments chiffrés relatifs aux revenus financiers et/ou à la fortune ou copie du forfait fiscal conclu avec l'Office des impôts (éventuellement preuve que des démarches ont été entreprises dans ce sens) <b>ou</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• " <a href="#">Attestation de prise en charge financière</a> " signée par un garant en Suisse, accompagnée des justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence - ou non - de versements de prestations de l'assistance publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie d'un passeport ou d'une carte d'identité valable	<input type="checkbox"/>	
<b>☞ Si existant :</b>		
• Copie d'un acte notarié relatif à l'acquisition d'un bien immobilier ou extrait du Registre foncier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>☞ Si l'étranger fait l'objet d'une condamnation à l'étranger :</b>		
• Extrait du casier judiciaire étranger original	<input type="checkbox"/>	

\* Transmission au SPOP préalablement à l'annonce d'arrivée, le cas échéant par l'administré ou par un mandataire.

**Autres check-lists en relation avec le but du séjour :**

- Regroupement familial: check-lists I - J - L

**Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :**

- ◆ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)
- ◆ Administration cantonale des impôts (ACI): [www.aci.vd.ch](http://www.aci.vd.ch)